

Aigre, le 03 avril 2018

IMPORTANT

Aux parents d'élèves de 3ème

Affaire suivie par
Stéphanie Lévêque
Principale
Téléphone
05.45.21.11.21
Fax
05.45.21.28.17
Courriel
Ce.0160001p@ac-
poitiers.fr

Objet : demandes de bourses nationales d'études de lycées – rentrée de septembre 2018

Même si le choix d'orientation pour la rentrée de septembre 2018 n'est pas encore arrêté, il faut dès à présent faire une demande de bourses nationales d'études de lycées.

Toutes les familles doivent retourner le coupon-réponse même si elles ne déposent pas de demande. Il atteste qu'elles ont pris connaissance des modalités d'attribution des bourses.

Comme pour les demandes de bourses de collège, les demandes de bourses de lycée doivent être faites en ligne. Pour cela vous devez vous munir de :

- votre avis d'imposition 2017.
- votre identifiant et votre mot de passe (ceux que vous utilisez pour consulter l'emploi du temps de votre enfant, ses résultats).
- votre adresse de messagerie électronique.

Les demandes de bourses en ligne doivent être faites entre le **3 avril et le 20 juin 2018.**

Attention : si les familles oublient de faire la demande de bourses lors de cette campagne, la réglementation ne leur permettra pas d'établir un dossier en septembre prochain.

Adresse postale
1, rue du renclos
16140 AIGRE



La Principale
Stéphanie Lévêque



Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

En 2017 :
+ de **340 000**
demandes de
bourses de
collège

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2017



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale
(ATEN) fournis
par l'établissement.



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services**

<https://teleservices.ac-poitiers.fr/ts>

Plus simple, plus sécurisée,
je me connecte via :



France
Connect

Mes informations fiscales
sont plus précises et je
n'ai aucun renseignement
complémentaire à saisir.

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une demande pour :

- mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2018 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE